

Chavannes-le-Chêne, le 22 novembre 2011

Préavis no 08/2011

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT
le budget 2012**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2012 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, ainsi que les répercussions de la nouvelle péréquation dont la simulation envoyée par le canton mentionne les chiffres suivants :

Facture sociale:	fr. 85'000.-- à charge de la commune
Péréquation directe et le plafonnement des dépenses thématiques, soit pondération selon coûts des transports, forêts et routes :	fr. 106'000.-- en faveur de la commune

Au niveau des charges nous devons prévoir un montant de fr. 1'000.00 pour la Loi sur les Ecoles de Musiques (LEM) et de fr. 19'000.00 pour la Réforme policière. Ce sont deux postes supplémentaires dans le budget, imposés par l'Etat.

En ce qui concerne les rentrées de fonds nous avons un manque à gagner sur les loyers suite à la fermeture de la Poste et l'abandon des taxes non-pompier.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2012, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2012, est arrêté comme suit :
Total des Dépenses : **fr. 891'000.-**
Total des Recettes : **fr. 876'000.-**, soit un excédent de charges de **fr. 15'000.-**

Au nom de la Municipalité	
Le Syndic	La Secrétaire
 F. Marmier	 N. Mercier